



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial

des HAUTES TERRES D'OC

<p>Nombre de membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En exercice : 18 • Qui ont pris part à la délibération : 14 	<p>L'an deux mille vingt-deux, le quatorze septembre à dix heures trente, le comité syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Lacaune.</p>
<p>Date de convocation :</p> <p>7 septembre 2022</p>	<p>Etaients présents :</p> <p>- Pour la C/C Sidobre - Vals et plateaux : Christine BERNOT, Christine CALVET, Gilles COMBES, Jean-Marie FABRE, Jean-Claude GUIRAUD, Françoise PONS et Alain RICARD</p> <p>- Pour la C/C des Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc : Max ALLIES (représente Pierre BAILLY), Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Anne-Lise SAUTEREL et Daniel VIDAL.</p> <p>Absents excusés : Pierre BAILLY (représenté par Max ALLIES), François BONO, Francis CROS, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ et Jim RONEZ.</p> <p>Jean-Claude GUIRAUD a été désigné secrétaire.</p>

[Délibération N° 2022-18 – Candidature à l'appel à projet LEADER 2023-2027](#)

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le PETR des Hautes Terres d'Oc est la structure juridique porteuse du GAL (groupement d'action locale) du programme LEADER (fonds européens), pour la période 2014-2022.

La Région Occitanie a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour le prochain programme LEADER 2023-2027. Le PETR des Hautes Terres d'Oc a déposé sa candidature, avec le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc. La candidature à cet appel à manifestation d'intérêt a été retenue par la Région Occitanie.

Le territoire du GAL du Haut Languedoc recouvre donc les Communautés de Communes Monts de Lacaune Montagne du Haut Languedoc, Sidobre Vals & Plateaux et Thoré Montagne Noire, ainsi que les huit communes rurales de la communauté d'agglomération Castres-Mazamet associées au Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

La Région Occitanie a désormais lancé l'appel à projet afin que chaque GAL puisse définir sa stratégie de territoire.

La Région Occitanie demande notamment de choisir 2 à 4 thématiques prioritaires, sur 5 thématiques prioritaires proposées (services à la population, développement d'une économie locale, attractivité du territoire, transition écologique & énergétique et emplois ruraux). Ces thématiques prioritaires seront ainsi déclinées dans les fiches actions.

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le projet de réponse à l'appel à candidature LEADER 2023-2027.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le PETR des Hautes Terres d'Oc à présenter sa candidature à l'appel à projet LEADER 2023-2027 avec le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc,

CHOISIT les 3 thématiques prioritaires suivantes : services à la population, développement d'une économie locale et attractivité du territoire,

APPROUVE la candidature à l'appel à projet LEADER 2023-2027 ainsi présentée, et annexée à la présente délibération,

AUTORISE le Président à signer tous actes afférents à cette candidature, à procéder à toutes formalités liées au lancement du prochain programme LEADER 2023-2027 si notre candidature est retenue par la Région Occitanie et à transmettre tous les documents nécessaires pour cela à la Région Occitanie.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Brassac, le 14 septembre 2022.

Le président,
Jean-Marie FABRE.

